

LA
MONDIALETTTE
du Piémont Cévenol

5ÈME ÉDITION

"REPRÉSENTE
TON VILLAGE"
Renseignements en Mairie ou
auprès du Service Sports

Samedi

6
JUIN
2026



LEDIGNAN
Foyer Communal
Place Roger Chabalier



LA BOULE NEUVE
LÉDIGNAN

LA MONDIALETTE



La Commission Sports a émis le désir de poursuivre cet événement sportif qui permet de créer du lien entre les différentes communes du Piémont Cévenol.

Concept

Tournoi de pétanque à échelle intercommunale où chacune des communes du territoire présente une triplète mixte adulte et une doublette enfant.

Organisation

Étape 1 :

Présentation du dispositif aux mairies et associations

Janvier 2026

Étape 2 :

Sélections ou concours qualificatifs au sein des communes

Février à Mai 2026

Étape 3 :

Communication des représentants de chaque commune

Lundi 18 Mai 2026 (dernier jour)

Étape 4 :

MONDIALETTE DU PIÉMONT CÉVENOL

Samedi 6 Juin 2026 à Lédignan

**"REPRÉSENTE
TON VILLAGE"**

Organisation de la journée

Samedi 6 Juin 2026 à Lédignan

- 14h30 Accueil des triplettes & distribution des tenues/tickets repas
- 15h Explication du déroulement de la compétition
- 15h15 Lancement du concours
- 19h/21h Repas pour les participants
- 21h/23h Reprise des compétitions & Finales
- 23h Remise des trophées



Spécificités

DOTATIONS

Un t-shirt personnalisé au nom de sa commune sera offert à chacun des joueurs.

REPAS

Le repas du midi sera offert aux participants.

TROPHÉES

Les vainqueurs des compétitions se verront remettre un trophée qui sera conservé en Mairie. Les trophées seront alors remis en jeu à l'édition suivante.

Au bout de 3 succès pour une même commune, le trophée sera définitivement attribué à celle-ci.

RÈGLEMENT MONDIALETTE 2026

ARTICLE 1 - LES PARTICIPANTS

Chaque commune inscrit deux équipes :

- Une triplète mixte adulte
- Une doublette enfant

Les équipes vainqueures et finalistes seront automatiquement invitées en surplus des équipes communales.

L'organisation se réserve le droit d'inscrire des équipes d'élus(e)s et des équipes d'agents de la CCPC afin de compléter le nombre d'équipes.

L'organisation se réserve également le droit d'inscrire des équipes supplémentaires pour le concours enfants afin de compléter le nombre d'équipes.

Toute participation nécessite l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les joueuses et joueurs sélectionnés dans chacune des équipes doivent être résidents de la commune.

Pour le concours adulte, les équipes doivent être mixtes.

Pour le concours enfant, seuls les enfants nés en 2011 ou après peuvent concourir.

Les communes doivent retourner la fiche d'inscription avant le Lundi 18 Mai 2026 en prenant soin de bien vérifier :

- Les informations des participants
- Le choix de la prise ou non du repas offert
- Le modèle et la taille du t-shirt offert pour tous les participants

ARTICLE 3 - LES SÉLECTIONS

En amont de la compétition finale qui se déroulera le Samedi 6 Juin 2026 à Lédignan, chaque commune procède librement à la sélection de ses représentants.

La municipalité peut donc organiser un concours qualificatif, une sélection sur inscription ou toute autre modalité.

La municipalité peut également déléguer cette sélection à une association locale.

Ces sélections doivent se réaliser avant le Lundi 18 Mai 2026, date limite du retour de la fiche d'inscription par mail à sports@piemont-cevenol.fr.

ARTICLE 4 - DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisateur à les prendre en photo et renoncent à tout droit à l'image.

Ils autorisent la publication de ces photos par le service communication de la CCPC.

Buvette et petite restauration sur place

RÉGLEMENT MONDIALETTE 2025 (SUITE)

ARTICLE 5 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Chaque année il sera proposé à la commune vainqueur de la compétition Adulte d'accueillir la compétition finale, sous réserve de disposer des équipements nécessaires et de ne pas avoir organisé la compétition lors des 6 dernières éditions. En cas d'impossibilité, la proposition sera faite à la commune victorieuse de la compétition Enfants.

En cas de nouvelle impossibilité, une proposition sera faite à l'ensemble des communes de la CCPC.

La compétition se déroule en respect du Règlement Officiel pour le sport de Pétanque (disponible sur le site de la FFPJP), avec les adaptations suivantes :

- l'article 4 du règlement est proscrit
- les exigences vestimentaires relatives au port de chaussures, pantalons, pantacourts sont levées.

La compétition enfant, réservée aux participants nés en 2012 et après, suit la réglementation applicable à la catégorie « Cadet ».

L'organisation générale est assurée par la Communauté de communes du Piémont Cévenol, la mairie de Sauve et l'association des Nouveaux vétérans, qui planifieront le format de la compétition en fonction des inscriptions.

Chaque participant se verra remettre un t-shirt de couleur distinctive et floqué du nom de sa commune au modèle et taille inscrit sur la fiche d'inscription.

Chaque participant recevra un ticket donnant droit au repas du midi sous réserve d'avoir coché la case sur la fiche d'inscription.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

Les participants s'engagent sous leur propre responsabilité et reconnaissent être en bonne santé.

L'organisation décline toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident immédiat ou secondaire dont les participants pourraient être victime du fait de leur participation.

En cas d'incident, de casse, de vol ou de perte, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable.

Les participants s'engagent à ne pas engager de poursuites contre les organisateurs en cas d'accident.

ARTICLE 7 - TROPHEES

Des récompenses individuelles seront remises aux finalistes et vainqueurs des concours.

Un trophée sera remis à chacune des communes victorieuses (adulte/enfant). Ces trophées seront remis en jeu chaque année.

Après trois succès, le trophée est définitivement conservé dans la mairie concernée et un nouveau trophée sera remis en jeu.

Buvette et petite restauration sur place